

Lundi, le 29 septembre 2025

2025-09-29

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce lundi, vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq (29-09-2025) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine (absente)
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Règlement numéro 400 – Plan d’urbanisme et de développement durable ;
- 2° Règlement numéro 401 – de zonage et de lotissement ;
- 3° Règlement numéro 402 – de construction ;
- 4° Règlement numéro 403 – sur les permis et certificats et sur les conditions d’émission des permis de construction ;
- 5° Règlement numéro 404 – sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);
- 6° Règlement numéro 405 – sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) ;
- 7° Règlement numéro 406 – des usages conditionnels ;

RÉSOLUTION D’ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400 - PLAN D’URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du Règlement numéro 400 plan d’urbanisme et de développement durable a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-246

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU A L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D’adopter le *Règlement numéro 400 plan d’urbanisme et de développement durable*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401
- DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 401 de zonage et de lotissement a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-247

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Richard Viau

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro 401 de zonage et de lotissement*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402
- DE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 402 de construction a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-248

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro 402 de construction*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 403
- SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR LES
CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE
CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 403 sur les permis et certificats et sur les conditions d'émission des permis de construction a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-249

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro 403 sur les permis et certificats et sur les conditions d'émission des permis de construction.*

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 404
– SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 404 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-250

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro 404 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405
– SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI)**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 405 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-251

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Therrien
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.*

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406
– DES USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 406 des usages conditionnels a été donné le 5 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé le 5 mai 2025 ;

202509-252

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'adopter le *Règlement numéro 406 des usages conditionnels*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202509-253

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h.10.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

